

Le 13 Septembre 2021

Niger: Harcèlement judiciaire contre la défenseure des droits humains Samira Sabou

Le 9 septembre 2021, la défenseure des droits humains et journaliste **Samira Sabou** a comparu devant le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey. La défenseure des droits humains est poursuivie pour « diffamation » et « diffusion d'informations visant à troubler l'ordre public » en vertu de la loi sur la cybercriminalité de 2019. La prochaine audience de Samira Sabou est prévue le 4 octobre 2021.

[Samira Sabou](#) est une femme défenseure des droits humains, journaliste et blogueuse du Niger. Elle est présidente de l'Association des Blogueurs pour une Citoyenneté Active (Association des Blogueurs pour une Citoyenneté Active – ABCA), qui organise des campagnes de sensibilisation, aux côtés d'autres organisations, pour promouvoir le rôle des femmes dans l'espace public et garantir leur droit à la liberté d'expression dans les médias. Elle est également administratrice du site d'information Magazine d'Information sur le Développement Economique et Social (Magazine d'Information sur le Développement Economique et Social – MIDES).

Le 9 septembre 2021, Samira Sabou a comparu devant le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey face à des accusations de « diffamation » et de « diffusion d'informations pour troubler l'ordre public » telles que définies par la loi contre la cybercriminalité de 2019. Le 26 mai 2021, la femme défenseure des droits humains a partagé un article sur sa page Facebook qui a mené aux accusations. L'article a été publié par Global Initiative concernant la revente présumée de drogues saisies par l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS). Samira Sabou a été inculpée aux côtés du journaliste Moussa Aksar, qui a également partagé le même article. L'audience intervient après des mois de harcèlement contre la défenseure des droits humains, au cours desquels elle a été convoquée à plusieurs reprises devant le tribunal et d'autres organes judiciaires.

Le 27 mai 2021, Samira Sabou a reçu un appel d'un individu anonyme qui lui a demandé de se présenter à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS). Plus tard dans la journée, une vingtaine de policiers sont arrivés chez elle et ont tenté d'arrêter la défenseure des droits humains sans mandat. Les policiers sont soudainement partis après être entrés de force chez elle et des agents de l'OCRTIS sont arrivés pour l'arrêter. Elle a été interrogée par des agents de l'OCRTIS, sans la présence de son avocat, et relâchée plus tard le même jour.

Le 10 juin 2020, Samira Sabou avait été arrêtée à Niamey et inculpée de diffamation, suite à une plainte déposée par le fils de l'ancien Président de la République du Niger, Sani Mahamadou Issoufou.

Son arrestation était liée à un article qu'elle a publié sur les réseaux sociaux le 26 mai 2020, dans lequel elle faisait référence à un audit du ministère de la Défense concernant la surfacturation et le détournement de fonds lors de l'achat de matériel militaire. L'un des commentaires sous le message a critiqué le fils du président en ce qui concerne l'audit, bien que Samira Sabou n'ait pas mentionné le fils dans son message. Une plainte en diffamation a été déposée contre elle par Sani Mahamadou Issoufou, et elle a été arrêtée et détenue pendant plus d'un mois à la prison civile de Niamey, malgré une demande de mise en liberté provisoire le 16 juin qui a été rejetée. Le 28 juillet 2020, la défenseure des droits humains a été relaxée par le tribunal de grande instance de Niamey pour « faits non constitués » et libérée le même jour.

Front Line Defenders condamne le harcèlement judiciaire continu de la défenseure des droits humains et journaliste Samira Sabou et pense qu'elle est prise pour cible uniquement en raison de son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités nigériennes à:

1. Abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Samira Sabou car elle pense qu'elles sont uniquement motivées par son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains;
2. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains au Niger puissent exercer leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.

Front Line Defenders Board of Directors

Denis O'Brien, Jim Conway, Maria Mulcahy, Kieran Mulvey, Mary Jane Real (Philippines), David Sykes, Arnold Tsunga (Zimbabwe), Verónica Vidal (Uruguay)

Front Line Defenders International Advisory Council

James L. Cavallaro, Maryam Elahi, Michel Forst, Hina Jilani, Mary Lawlor

Front Line, The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders trading as Front Line Defenders, is registered in Ireland as a company limited by guarantee and not having a share capital. Registered Office: Second Floor, Grattan House, Temple Road, Blackrock, Co. Dublin, A94 FA39, Ireland.

Company No. 593190; Registered Charity No. 20204494; CHY 22404